



LE MOT DU MAIRE

Bonjour, le 7 mai avait lieu le conseil des maires de la MRC des Laurentides, en voici un bref résumé,

- renouvellement de l'adhésion de la MRC des Laurentides au programme de réseau de surveillance volontaire des lacs;
- acceptation d'une politique et d'un projet de réglementation pour une réserve de ciel étoilé projet Portail 51 à Val-des-Lacs;
- appui de la MRC au Centre de la petite enfance des rires et au Centre hospitalier de Ste-Agathe pour l'obtention d'un permis permettant l'obtention respective de places supplémentaires dans la garderie existante et la création des places dans la nouvelle garderie au centre hospitalier.
- appui au projet Maison familiale rurale, ce projet vise la problématique du taux élevé de décrochage scolaire et de rétention des jeunes de notre territoire.

Pour en savoir plus consulter le site Internet de la MRC.

Le 13 mai dernier avait lieu une rencontre avec Bell Alliant sous forme d'un 5 à 7. Nous apprenions que la nouvelle tour sera fonctionnelle d'ici un mois donc la couverture cellulaire sera grandement améliorée. Lors de cette rencontre, Bell Alliant nous a aussi confirmé l'ouverture d'un autre secteur pour Internet soit celui du début du chemin du Moulin.

Le 20 mai dernier avait lieu une rencontre sur la diversification économique. Plusieurs personnes sont venues constater le travail accompli par le comité. Le directeur général du CLD monsieur Paul Calcé, nous a fait découvrir les retombées économiques immédiates et celles à venir pour plusieurs entreprises de notre localité.

Connaissez-vous le programme de revitalisation dans les secteurs admissibles. Il s'agit d'un règlement adopté en 2004 et qui permet un crédit de taxes aux personnes qui construisent ou rénovent dans des secteurs desservis par les services d'aqueduc et d'égout. Le crédit de taxes peut atteindre 2 000 \$ par an pour 3 ans. Jusqu'à maintenant des remboursements, pour un total de 25 000 \$, ont été faits. Pour en connaître davantage, consultez le règlement ou informez-vous au service de l'urbanisme.

Le 25 mai dernier avait lieu la journée porte ouverte pour redémarrer le mouvement scoutisme. Un gros merci à madame Françoise Brisson qui est l'instigatrice du retour du scoutisme dans notre municipalité. Déjà plusieurs inscriptions ont eu lieu et ce n'est qu'un début.

Finalement, il me fait plaisir de vous informer que j'ai accepté la présidence d'honneur du *Festival de Théâtre ambulant des Hautes-Laurentides*. Soutenir le Théâtre ambulant, c'est:

- se donner un produit de qualité dans la région
- se donner un produit culturel de qualité;
- favoriser le développement de la relève artistique;
- avoir accès à de belles soirées de théâtre à des coûts raisonnables et tout près de chez soi;
- s'assurer de la pérennité d'une entreprise culturelle de chez nous.

Pour débiter la saison, un souper spectacle aura lieu le 12 juin à la salle Wilfrid Macchabée à 18 h.

Le maire, Gilbert Brassard



SUIVI DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008

Le 20 mai dernier avait lieu la séance régulière du conseil municipal, voici les principaux dossiers traités lors de cette séance.

Administration et finances

Suite à l'arrivée à échéance de l'entente de service avec Desjardins, le conseil a décidé d'accepter la nouvelle offre de service de Desjardins Affaires pour la gestion des comptes de la Municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011.

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Robert Bergeron lors de la session ordinaire tenue le 21 avril 2008, le conseil a adopté le règlement numéro 2008-160 décrétant des travaux de pavage sur les chemins du Moulin, du Lac-Labelle et Nantel et sur la rue Alarie et autorisant un emprunt au montant d'un million cinq cent soixante mille dollars (1 560 000 \$) pour en défrayer le coût.

Concernant la décision du conseil de créer une réserve financière, tel que présenté le mois dernier dans *L'Info municipale*, une modification a été apportée au montant de la réserve qui a été réduite à 670 000 \$. Un nouvel avis de motion a donc été donné et l'adoption du règlement suivra lors d'une prochaine séance du conseil.

Au niveau du financement, le conseil a procédé à la deuxième et dernière tranche de financement permanent au montant de 426 560 \$ concernant les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable et a, par la même occasion, refinancé l'emprunt relatif aux règlements numéros 66, 114 et 115 dont le renouvellement de 312 000 \$ arrivait à échéance.

En ce qui concerne la gestion des services d'aqueduc et d'égouts, partie du surplus non affecté de l'exercice financier 2007 provient du surplus des revenus des taxes d'entretien d'aqueduc et d'égouts VS les dépenses encourues pour ces services en 2007 et donc payées par les usagers des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Le conseil a donc résolu d'affecter ces surplus à l'entretien du réseau d'aqueduc pour un montant de 24 181 \$ et à l'entretien du réseau d'égouts pour un montant de 39 306 \$. Un montant de 8 504,74 \$ provenant du surplus de 2006 a aussi été affecté pour l'entretien du réseau d'aqueduc.

Finalement, au niveau administratif, le conseil a modifié sa politique d'éthique pour en préciser l'article 4 relatif aux cadeaux. Il est ainsi prévu qu'un membre du conseil ou un employé doit refuser tout cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage. Les seules exceptions concernent les cadeaux reçus à l'occasion d'activités de formation et de perfectionnement liées à ses fonctions lorsqu'il s'agit de marques d'hospitalité ou autre avantage si ceux-ci sont conformes aux règles de courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité et s'ils ne sont pas de nature à laisser planer un doute quant à l'indépendance et l'impartialité du membre du conseil ou de l'employé ;

Sécurité incendie et sécurité publique

Considérant l'arrivée à échéance du précédent contrat, le conseil a autorisé le renouvellement du contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1.

Voirie

Pour le travail d'été au service des travaux publics, le conseil a autorisé l'embauche de messieurs Gabriel Robillard, Dominic Guindon et Guillaume Labelle à titre de journaliers temporaires pour une période approximative de 10 semaines. Tous les trois occupaient déjà ces postes l'année dernière.

Il a aussi été ratifié, l'embauche de monsieur Sylvain Duval à titre de journalier pour aider aux besoins temporaires du service.

Par ailleurs, en raison du départ prochain de monsieur Jean-Guy Clément pour la retraite et en considérant les besoins du service, il a été décidé de créer un poste régulier à temps plein, de journalier-chauffeur au taux horaire de 16 \$.

Urbanisme et environnement

En urbanisme, sept dérogations mineures ont été demandées et accordées relativement à la profondeur moyenne du terrain, et ce, dans le cas de sept dossiers de subdivision dont les terrains sont tous situés sur le chemin du Lac-de-L'Abies.

Une autre demande qui a pour objet une dérogation de 25,92 mètres carrés sur la superficie d'un garage a été accordée pour l'immeuble du 3887, chemin de la Gare.

Par ailleurs, considérant que la Municipalité doit augmenter sa couverture de protection contre les incendies dans les secteurs plus isolés, en aménageant des bornes sèches et qu'un emplacement au lac à la Truite permettrait l'installation d'une de ces bornes sèches, le conseil en a autorisé l'aménagement.

Puis, considérant que la Municipalité participe au programme de soutien technique des lacs offert par le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides, le conseil a autorisé la signature du protocole pour le projet Bleu Laurentides.

Aussi, au niveau de l'urbanisme, deux règlements ont atteint la phase finale d'adoption, il s'agit du règlement numéro 2008-158 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 afin de lui apporter un certain nombre d'ajustements et de précisions et du règlement numéro 2008-159 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'améliorer la protection des rives, des lacs et des cours d'eau.

Loisirs et tourisme

Pour la saison estivale au bureau touristique, mesdames Émilie Jubinville et Carole-Anne Gagnon ont été embauchées à titre de préposées pour une période approximative de 10 semaines.

Au niveau du camp de jour, ce sont madame Christine Chagnon et messieurs Maxime Vézina et Frédéric Bell qui ont été embauchés à titre d'animateurs et madame Valérie Marier à titre d'animatrice au service de surveillance, et ce, pour une période de dix (10) semaines. Quant à madame Marilyne Sauriol, elle agira à titre d'animatrice thématique, toujours au camp de jour 2008.

Par ailleurs, un protocole d'entente sera signé avec Escapade Laurentides 2007 prévoyant les départs et arrivées de circuits touristiques au bureau d'accueil touristique de Labelle.

Aussi, il sera signé avec Labelle en Fête un protocole d'entente qui a pour but d'établir les conditions et rôles de chacun quant au prêt des infrastructures municipales pour les festivités de l'été 2008.

Puis, un autre protocole sera signé afin d'établir les conditions et rôles de chacun quant au prêt de la salle Wilfrid-Machabée pour la saison estivale 2008 du Théâtre ambulant des Laurentides.

En ce qui concerne le fleurissement du village et l'entretien des espaces verts, le conseil a autorisé le versement de sa contribution financière à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle pour un montant de 27 600 \$. Il a aussi été confié à la Société d'horticulture, le mandat de recommander au conseil les interventions à prioriser au niveau de l'embellissement du village cet été. Un budget de 30 000 \$ est réservé à cette fin.

Quant au Comité de la gare, il s'est vu confirmer sa contribution financière de 9 200 \$ pour l'entretien de la gare et des terrains adjacents, et ce, pour la saison estivale 2008.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du conseil du 20 mai dernier.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans **L'Info municipale**, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter.

Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca/>. En outre, vous pouvez vous adresser à madame Geneviève Gaudreau, adjointe administrative, au 819-681-3371, poste 5003.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE POSITIVE POUR L'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION VILLAGE-RELAIS À LABELLE



C'est suite à 9 mois de travail à temps plein, pour l'obtention de l'appellation village-relais, que la Municipalité de Labelle a rencontré le Comité des Villages-relais, le 28 mai dernier. C'est onze représentants de différents organismes et ministères qui se sont déplacés à Labelle pour en faire la visite et avoir une présentation du dossier de candidature.

Le rôle du Comité des Villages-relais est d'examiner les demandes de reconnaissance et de transmettre les recommandations appropriées à la ministre des Transports. Suite à cette rencontre, le maire, Gilbert Brassard et tout le comité qui ont travaillé sur ce dossier, ont très hâte de connaître la décision de la ministre des Transports et sont très confiants du résultat à venir.

Si la réponse est positive, la signature de la convention, qui liera la Municipalité de Labelle et le ministère des Transports, se fera sous peu. De plus, l'attribution de l'appellation Village-relais inclue l'installation de panneaux de signalisation et d'information, et ce, par la direction des parcs Routiers du ministère des Transports. Ces panneaux feraient partie intégrante du paysage de Labelle d'ici la fin du mois de juillet.

Rappelons que le Programme de reconnaissance des Villages-relais a pour objectif d'accroître la sécurité des usagers de la route, d'offrir une diversité de service et une qualité d'accueil, d'inciter à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur touristique ainsi que d'apporter un soutien au développement local et régional.

Eve Pichette-Dufresne

Directrice des loisirs et du tourisme, Chargée de projet village-relais

UN POSTE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À LA FINE POINTE DE LA TECHNOLOGIE

Nous y travaillions depuis 2001, c'est enfin chose faite, le nouveau poste de traitement de l'eau potable est maintenant en fonction, et ce, depuis le 14 mai dernier.

Débuté avec l'entrée en vigueur du règlement provincial sur la qualité de l'eau potable, ce dossier s'est déroulé en plusieurs étapes et a nécessité plusieurs ajustements en cours de route. Au départ, la position gouvernementale était que nous devions, obligatoirement, viser l'utilisation d'eau souterraine plutôt que d'utiliser l'eau du lac Chaufond comme nous le faisons depuis toujours. Après plusieurs mois de recherche, d'analyse et d'étude, il a été démontré que l'eau du lac Chaufond était d'une qualité exceptionnelle nous permettant de continuer à nous y approvisionner.

Par la suite, nos ingénieurs ont déterminé la technologie nécessaire pour assurer le traitement de l'eau suivant les nouvelles normes en vigueur, puis ils ont réalisé les plans et devis. À cela s'est greffé des travaux de bouclage pour certains secteurs du réseau d'aqueduc pour faciliter la circulation de l'eau et en améliorer la qualité. Parallèlement à cela, nous obtenions les accords, certificats et autorisations requises de la part des différents ministères impliqués dans ce genre de dossier. En outre, pour permettre le financement de l'ensemble de ces travaux de 1 301 000 \$, un règlement d'emprunt a été adopté et une subvention de 650 000 \$ obtenue des gouvernements fédéral et provincial.

Ainsi, la Municipalité de Labelle est maintenant dotée d'un tout nouveau poste de traitement de l'eau potable conçu à la fine pointe de la technologie. Ce poste est notamment pourvu de deux systèmes indépendants soit: un système d'injection d'hypochlorite de sodium et un système de désinfection utilisant le rayonnement ultra-violet. En outre, ces deux systèmes fonctionnent en redondance, c'est-à-dire qu'advenant un bris d'équipement, le système restant assurera le traitement adéquat de l'eau potable. De plus, ce poste est doté d'un système de mesure de la qualité de l'eau en temps réel permettant ainsi un traitement optimal, peu importe la demande que subit le réseau. Finalement, advenant une contamination de la prise d'eau due aux cyanobactéries, ce poste est prévu pour en assurer le traitement et ainsi fournir une eau potable de qualité aux citoyens de la Municipalité de Labelle.

Christiane Cholette, directrice générale



Bonjour, c'est avec un grand enthousiasme que je me joins à l'équipe des conseillers de la Municipalité de Labelle. Pour ma première chronique, j'aimerais vous entretenir d'un projet implanté à l'école Le Tremplin depuis quatre ans et dont les retombées sont des plus intéressantes autant pour la génération future que pour les labellois d'aujourd'hui.

Il s'agit de l'école éloignée en réseau : comment assurer la survie des petites écoles en région tout en garantissant un enseignement de haute qualité et le développement économique des milieux ruraux.

C'est dans cet esprit que le CEFRIO (Centre francophone d'informatisation des organisations), a proposé à quatre écoles de faire partie du projet pilote d'une durée de quatre ans. Ce sont les écoles de Labelle, La Minerve, St-Rémi d'Amherst et Huberdeau qui ont été ciblées.

L'objectif visé étant d'expérimenter de nouvelles façons de faire pour assurer la survie des petites écoles et maintenir la population dans son milieu, en exploitant le plein potentiel des nouvelles technologies. Plusieurs ordinateurs ont donc été mis à la disposition des élèves et de leur enseignant. À titre d'exemple, les classes du préscolaire comptent 3 postes informatiques, le premier cycle et le deuxième cycle en compte 4 et finalement le 3e cycle en comptabilise 6.

J'ai donc assisté, le 28 avril dernier, à la rencontre bilan de ces quatre années sur les avantages de l'implantation du projet. Plusieurs partenaires étaient présents tels que la MRC des Laurentides, des dirigeants de la Commission scolaire des Laurentides et des représentants des municipalités avoisinantes. Des témoignages ont aussi été faits par les directeurs des quatre écoles; monsieur Martial Brousseau et Josée Thibodeau. Cette technologie a permis aux élèves d'augmenter leur performance académique (lecture, écriture, compréhension de texte, etc). Il y a un volet scientifique qui permet aux groupes d'enfants et à l'enseignant de lancer des questions sur un forum de discussion ou encore de communiquer par vidéoconférence, le tout sur des sites Internet sécurisés accessibles aux écoles faisant partie intégrante du projet. Ces questionnements permettront l'analyse, la résolution de problèmes et la construction du savoir des élèves. C'est l'information qui est déplacée et non l'individu. Les enseignants et professionnels peuvent, de leur côté, échanger avec leurs pairs et briser l'isolement. C'est une ouverture sur le monde des connaissances et cela permet d'élargir nos horizons.

Le projet est poursuivi et maintenant la réflexion suivante est lancée : comment les acteurs des municipalités concernées peuvent-ils redistribuer ces savoirs et en faire bénéficier la communauté?

Karine Miron, conseillère

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Plusieurs personnes se sont plaintes dernièrement de vandalisme, de vitesse excessive, de bruits causés par des véhicules sans silencieux, etc. soit dans le domaine Alarie, le coeur du village et le chemin du Moulin.

Après consultation avec la Sûreté du Québec à Mont-Tremblant, il est très important que les gens dénoncent ces infractions et compose le numéro **310-4141 ou au cellulaire *4141**. Ces appels sont acheminés à la centrale de la SQ, qui elle communique directement avec des patrouilleurs dans la région près de chez vous.

Au moment de l'appel, il est très important de donner le plus de détails possibles. C'est souvent cela qui fait la différence pour les policiers afin de résoudre un cas ou non.

Lorsque vous communiquez avec la Sûreté, votre plainte est automatiquement enregistrée et si plusieurs plaintes sont compilées pour le même sujet, il y a beaucoup de plus de chance que des actions concrètes soient posées par la Sûreté du Québec.

Appelez sans gêne, car ce sont des appels très importants pour la sécurité et le bien-être de tous.

N'oubliez pas que lorsque vous vivez une **situation d'urgence**, vous devez appeler le 911 qui s'occupe de contacter directement les services d'urgences concernées (pompiers, ambulance et police).

Chaque geste individuel peut faire la différence!

Sûreté du Québec, 310-4141 ou *4141
Claude Labonté, conseiller



JOURNÉE VERTE

Merci aux bénévoles

Le samedi 3 mai dernier avait lieu la *journée verte* organisée par le conseil.

Au moins une cinquantaine de personnes ont participé au nettoyage des rues et routes de la Municipalité.

Ce fut un franc succès et tous nos gens se promettent de remettre ça pour le printemps prochain.

L'événement s'est terminé par un souper-pizza et les gens de la MRC des Laurentides en ont profités pour distribuer des arbres et promouvoir certain programme environnementaux.

Le conseil remercie tous les bénévoles et les employés impliqués. A l'an prochain!

Claude Labonté, conseiller

ABRI TEMPO

Dans les dernières années, une tolérance était exercée sur les abris tempos. Comme son nom l'indique, l'abri tempo est un **abri temporaire** qui est autorisé, uniquement durant l'hiver, pour stationner son véhicule. Malheureusement, il y a eu exagération et, à l'avenir, la Municipalité appliquera intégralement sa réglementation. Tous les citoyens qui possédaient un abri tempo devaient le démonter au complet (toile et structure) avant le 23 mai. Vous effrez donc un règlement municipal si ce n'est toujours pas fait.

Des constats d'infraction, accompagnés d'une amende minimale de 300 \$, pourront être acheminés à tous les contrevenants. Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de Grâce jusqu'à la fin de la semaine des Patriotes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au (819) 681-3371, poste 5007

En vous remerciant de votre collaboration.



LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ADHÈRE AUX FLEURONS DU QUÉBEC

C'est avec une grande fierté que la municipalité vous annonce son adhésion au programme de classification horticole de Fleurons du Québec. Nés en 2006, les Fleurons du Québec reconnaissent les actions d'embellissement horticole et paysager des municipalités québécoises.

La cote de classification horticole, qui va de 1 à 5 fleurons, est attribuée pour trois ans à la suite de l'évaluation professionnelle des classificateurs (agronomes experts en horticulture). En adhérant aux Fleurons du Québec, la municipalité s'engage dans un processus d'amélioration continue du cadre de vie, et veut motiver l'ensemble de ses citoyens à faire de même. En deux ans, 165 municipalités québécoises ont déjà été honorées par l'obtention de leurs fleurons du Québec. Dans un récent sondage, elles soulignaient les retombées positives de ce programme fédérateur.

Car les Fleurons du Québec, c'est l'affaire de tous! L'évaluation de notre embellissement paysager est répartie dans 5 domaines, qui concerne tous les secteurs:

390 POINTS SONT RÉSERVÉS AUX EFFORTS DE LA MUNICIPALITÉ

270 POINTS SONT RÉSERVÉS AUX EFFORTS DES RÉSIDENTS

180 POINTS SONT RÉSERVÉS AUX EFFORTS DES INSTITUTIONS

160 POINTS SONT RÉSERVÉS AUX EFFORTS DES INDUSTRIES ET DES COMMERCEs

La Municipalité se prépare donc fébrilement à recevoir, au cours de l'été, la visite d'évaluation des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront 60 % de notre territoire, et considéreront tous les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public.

Par conséquent, nous invitons tous les citoyens à embellir leur milieu de vie. La reconnaissance officielle des Fleurons du Québec viendra récompenser, l'automne prochain, nos efforts collectifs et suscitera de belles retombées pour tous.

Pour en obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com



LABELLE, le 20 mai 2008 – Le 20 mai 2008, à la salle Wilfrid-Machabée de la Municipalité de Labelle, située au 1, rue du Pont à Labelle, a eu lieu la présentation officielle du plan de diversification économique.

C'est grâce à une aide financière obtenue du fonds de soutien aux territoires en difficultés, que la Municipalité de Labelle a pu élaborer une démarche de diversification économique et ce suite à la fermeture du moulin à scie de la *Commonwealth Plywood*.

Ainsi après plusieurs mois de travail, le comité présentait les résultats de la démarche qui a porté notamment sur les impôts fonciers, les forces et faiblesse de Labelle, la vocation touristique, les opportunité de développement, le contournement de la route 117 à Labelle et le positionnement et la promotion de Labelle. Plusieurs éléments d'interventions font partie du rapport.

Il ressort de cette étude que les gens choisissent Labelle, pour la nature authentique, rustique et différente, pour l'accessibilité, propriétés abordables, gens sympathiques, distance raisonnable des grands centres, pour la proximité de Mont-Tremblant, comme pôle économique et d'activités et pour la vie sociale agréable et simple.

Il va de soit que la vocation touristique de Labelle progresse et pourrait devenir le moteur de son économie. Par ailleurs, et pour contrer le contournement prochain de la route 117 à Labelle, la Municipalité est à l'étape finale de qualification pour l'obtention de la certification « Village-relais » ce qui devrait favoriser l'apport de clientèle de l'extérieure. En outre, le développement de secteurs touristique haut de gamme devient une avenue intéressante à laquelle la Municipalité consacrera des énergies.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les secteurs commercial et industriel de Labelle, de par le dynamisme de ses entrepreneurs, offrent déjà une grande diversité de produits et de services. Ainsi, lors de cette rencontre les entrepreneurs locaux ayant bénéficié d'aide financière dans le cadre du fonds d'aide aux Municipalités mono-industrielles ce même programme ont été présentés à l'assistance. Mentionnons qu'il y a encore de la place pour le développement à Labelle, particulièrement en ce qui concerne l'hébergement classique et le service d'alimentation de moyenne et grande surface.

À noter que la Municipalité de Labelle a pu obtenir 48 % des contributions financières aux entreprises de Labelle pour l'instant, et ce, sur tout le territoire de la MRC des Laurentides.

Au niveau des impôts fonciers, il ressort que Labelle se compare avantageusement aux Municipalités de la région particulièrement si on tient compte du nombre de personnes qu'elle dessert (résidents et villégiateurs) et de la variété des services qu'on y retrouve.

Bref, Labelle bénéficie d'un vaste territoire aux attraits naturels, d'une population accueillante et d'entrepreneurs dynamiques. Quelques actions bien ciblées devraient permettre à Labelle de devenir une destination de choix pour qui cherche la nature authentique.



Sur la photo de gauche à droite:

Martin Lavoie de Biofilia, **Marc-André Cyr** du Camping Labelle et la Rouge, **Louise Valiquette** et **Louis Bécu** de la Savonnerie Sensorielle, **Gilbert Brassard**, maire de la Municipalité de Labelle, **Paul Calcé**, directeur général du CLD Laurentides et **Jean-Philippe Crépeau** de MC Forêt

CONGÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC ET DU



CANADA



Les services municipaux, dont l'hôtel de ville, les travaux publics ainsi que la bibliothèque seront fermés le mardi 24 juin 2008 ainsi que le lundi 30 juin 2008.

DATE DE TOMBÉE DE l'Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée: 20 juin 2008
Date de parution: 27 juin 2008





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

819-681-3371

NATHALIE ROBSON, POSTE 5021



Ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque a ouvert ses portes le mardi 3 juin. Après 2 semaines de travaux intensifs, nous étions heureuses de recevoir les abonnés dans un nouvel environnement! Au cours du mois de juin, nous recevrons plus de 1000 livres du Réseau-Biblio pour garnir les tablettes.

Pour ceux et celles qui se demandent en quoi visaient les travaux d'améliorations, voici les points majeurs :

- Après 12 ans (en effet, la bibliothèque a été inaugurée en 1995), le taux d'occupation de 75% du rayonnage s'établissait à tout près 100% (la norme est de 60%). Avec le nouvel aménagement, nous avons donc fait de la place pour du nouveau rayonnage.
- Le fait que les postes informatiques soient situés près d'une rangée de livres rendaient l'accès à ceux-ci très difficile. Nous avons donc relocalisé les postes informatiques.
- Avec les années, le tapis avait décollé de la surface du sol et devenait dangereux pour les abonnés mais aussi pour le personnel. Le problème majeur se trouvait derrière le comptoir du prêt.

Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER

Nous vous encourageons fortement à participer au programme! (pour plus de détails, référez-vous à l'article qui traite du sujet) C'est gratuit et cela vous permet d'évaluer votre consommation d'énergie et éventuellement d'économiser en posant des gestes concrets. En échange, cela nous permettra d'offrir un plus grand choix de livres ainsi que l'accès à Internet sans fil.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Mercredi : 12h30 à 16h30

Jeudi : 13h à 17h et 18h30 à 20h30

Vendredi : 10h à 12h et 12h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h30

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice au (819) 681-3371 poste 5021

IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE....

Mal de ventre :

comprendre et agir

Paul Zeitoun, Antoine Lemaire, Paris : J. Lyon, 2006, 263 p.

La particularité de ce livre est qu'il est vulgarisé pour ainsi répondre au grand public. C'est un guide pratique qui offre des explications simples aux maux gastriques. Du tube digestif à la constipation, tout y passe, on analyse et scrute toutes les douleurs associées à cette région.

Dans ma chair

Katoucha avec la collaboration de Sylvia Deutsch, Neuilly-sur-Seine : M. Lafon, c2007, 325 p.

Je l'aurais intitulé « Descente aux enfers via le mannequinnat »

.... Katoucha a été victime d'une coutume très barbare; l'excision. Puis elle a été violée. Sur cette enfance perturbée, elle ne consacre que quelques chapitres d'une écriture malhabile, comme si un voile était tombé... elle n'a pas fait le deuil de cette torture. C'est terrible ce qui lui est arrivé mais elle ne le partage pas. Elle est devenue, comme beaucoup de top-modèle, vide. Avec raison? Sûrement. Mais pourquoi avoir écrit un livre, vide lui aussi?

Comme plume au vent

Louise Simard, Montréal : Libre expression, 2007, 216 p.

Son titre lui va à ravir... comme une plume, il est léger, comme une plume, il parle d'oiseau et comme le vent, c'est une brise d'amour. Une prise de conscience qui surgit au mitan...une quête légitime pour enfin trouver sa place dans le grand échiquier de la vie. J'ai bien aimé.

Silvy Bissonnette





FAITES ATTENTION À NOTRE EAU POTABLE!

Notre eau potable est précieuse. C'est pourquoi une période de pénurie d'eau est décrétée du 1^{er} juin 1^{er} octobre, de chaque année. Durant cette période, des modalités d'utilisation extérieure de l'eau potable sont établies afin de la préserver.

Il est possible d'utiliser l'eau à des fins d'arrosage d'un nouvel aménagement paysager ou de plantes, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines durant la période de pénurie d'eau, selon les modalités suivantes :

pour les numéros civiques **pairs** des immeubles :

les mercredis, vendredis et dimanches de 19 h à 20 h

pour les numéros civiques **impairs** des immeubles :

les mardis, jeudis et samedis de 19 h à 20 h.

Il est prohibé d'utiliser l'eau potable :

- Pour le nettoyage ou l'arrosage d'une entrée véhiculaire.
- Pour des fins agricoles ou horticoles.
- Malgré ce qui précède, un propriétaire d'un nouvel aménagement paysager pourra procéder à son arrosage pendant 15 jours consécutifs, **avec un permis émis par la Municipalité**, de 17 h à 22 h.

Il est à noter que quiconque contrevient à ces modalités est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction et d'un minimum 400 \$ pour une récidive à l'intérieur d'un délai de deux ans.

Nous vous remercions de nous aider à protéger votre eau potable.



Cher résident(e),

Les lacs constituent pour tous les Labellois(es) une richesse inestimable qui nécessite une attention particulière impliquant tous les acteurs locaux. Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont soumis à d'énormes pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Ces milieux sont donc des écosystèmes fragiles et complexes. D'ailleurs, plusieurs lacs des Laurentides montrent des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré dû, entre autres, aux activités humaines.

C'est dans cette optique que la Municipalité de Labelle a adhéré, pour une troisième année, au Soutien technique des lacs du programme Bleu Laurentides. Sous l'égide du Conseil régional de l'environnement des Laurentides et de votre municipalité, des outils sont offerts gratuitement aux résidents, visant à les sensibiliser, les responsabiliser et les outiller dans la prise en charge de la santé de leur lac.

Ce programme a connu un franc succès depuis deux ans dans différentes municipalités des Laurentides. Dans le cadre de ce service, une ressource technique est mise à la disposition de la Municipalité, des riverains et de ses associations de lacs du 20 mai au 29 août 2008. Dans le but de structurer des actions durables vers un suivi volontaire autonome et proactif de la santé des lacs sur le territoire labellois, elle offre des outils techniques et pratiques, de la formation et de l'accompagnement. Plusieurs activités se dérouleront cet été dans la Municipalité. Notons entre autres des activités de sensibilisation sur les problématiques reliées aux lacs de la Municipalité et sur les bonnes pratiques à adopter, des tables rondes, l'élaboration d'un plan directeur pour certains lacs et finalement, la caractérisation de la bande riveraine de certains secteurs sensibles tels que les lacs Joly et Labelle.

Ainsi, profitant de ce nouvel élan dans la volonté de préserver notre environnement, je souhaite appuyer les résidents de plusieurs lacs dans la formation d'une association dont les lacs Saidon et Gervais. J'invite également les associations des lacs Joly et Labelle à renouveler leur engagement dans la protection de leur lac grâce au service que nous vous offrons cet été. Pour ce faire, vous pouvez me contacter au (819) 681-3371, poste 5016 ou par courriel : lbouchard@municipalite.labelle.qc.ca. Vous pouvez également consulter le site du CRE Laurentides pour plus de détails au www.crelaurentides.org.

Au plaisir de vous rencontrer cet été!

Lucie Bouchard

Agente de liaison-Bleu Laurentides

CRE-Laurentides

1 rue du pont, Labelle, (819) 681-3371 poste 5016

lbouchard@municipale.labelle.qc.ca

VENTE DE GARAGE

Vous souhaitez effectuer une vente de garage ? C'est possible en autant que vous respectiez la réglementation municipale. C'est-à-dire que :

- Vous pouvez tenir jusqu'à 2 ventes de garage par année, par emplacement ;
- Celles-ci peuvent s'échelonner sur une période maximale de 2 jours consécutifs ;
- Aucun permis ou certificat d'autorisation n'est nécessaire pour tenir une vente de garage.

Santé Canada souhaite vous aviser que lors d'une vente de garage, vous êtes responsable que les produits neufs ou usagés que vous vendez soient conformes à toutes les normes de sécurité. Toute personne qui vend, distribue ou donne des produits qui ne sont pas conformes à la *Loi sur les produits dangereux* commet une infraction et est passible d'une peine du tribunal civil. Les produits visés par la Loi sont, entre autres, :

- | | |
|--|---------------------------------|
| * Lits d'enfant et berceaux | * Barrières pour bébé |
| * Parcs pour enfant | * Vêtements de nuit pour enfant |
| * Landaus et poussettes | * Jouets et coffres à jouets |
| * Sièges d'auto | * Bijoux |
| * Casques pour cycliste et patineur et protecteurs faciaux | |

Les produits sont considérés comme étant dangereux ou non-conformes, s'ils :

- Sont trop vieux pour respecter les normes actuelles ;
- Ont fait l'objet d'un rappel ;
- Manquent des morceaux ou que ceux-ci sont brisés ;
- Manquent leurs instructions ou étiquettes.



BAIGNADE EN RIVIÈRE - DANGER

La grande majorité des noyades et des accidents liés à la pratique d'activités aquatiques se produisent pendant les mois de juin, de juillet et d'août. Les taux de mortalité par noyade liée à la baignade sont relativement constants d'un bout à l'autre du Canada. Nous pouvons toutefois améliorer la situation.



Plusieurs panneaux interdisant la baignade ont été placés (ou seront placés) aux abords de la rivière Rouge, là où le risque de noyade et de blessures corporelles est élevé.

Nombreux sont les baigneurs qui sous-estiment l'importance du danger que constituent les courants des rivières. Même s'ils semblent faibles, ils peuvent être menaçants, surtout pour les jeunes nageurs de 5 à 24 ans.

Lors des baignades dans une rivière, il faut aussi tenir compte de ces autres éléments :

La température de l'eau, qui est basse même l'été, peut causer l'hypothermie. Sachez reconnaître les symptômes de l'hypothermie et ses conséquences.

Les plongeurs à partir de falaises peuvent comporter d'énormes risques. Les courants, les débris de toutes sortes et le niveau d'eau qui fluctue d'une journée à l'autre rendent cette activité périlleuse au point de tuer ou d'handicaper plusieurs personnes.

Les baignades et les plongeurs dans les rivières, combinés à la consommation d'alcool ou de drogues, constituent une cause importante de noyades, de traumatismes crâniens et de blessures à la moelle épinière.

Si vous pratiquez la baignade en rivière, pensez sécurité : respectez les interdictions de se baigner.

Un petit rappel



N'oubliez pas que la Municipalité dispose d'une **chute à courrier** à droite de l'entrée principale. Que ce soit pour le paiement de vos taxes ou pour toutes demandes adressées au conseil ou à l'administration, soyez assuré que la personne désignée se chargera de transmettre le courrier ou vos demandes à qui de droit.



SERVICE DES INCENDIES

(819) 681-3371

STEPHEN POTTS, POSTE 5023

URGENCE 9.1.1



Le Pare-feu du Chef

Les barbecues au propane

Quelques notes sur le propane

Le propane est une source d'énergie pratique et sûre, à la condition de respecter certaines règles de sécurité élémentaires. Le propane est non toxique, incolore, et inodore. Par souci de sécurité, les fabricants sont tenus d'y ajouter un produit qui dégage une odeur semblable à celle des œufs pourris ou du chou bouilli (du metacan) pour permettre de vous alerter en cas de fuite.

Les quelques conseils qui suivent ont pour objectif de prévenir les accidents.

N'utilisez jamais votre barbecue à l'intérieur et n'entrez jamais votre bouteille de propane à l'intérieur.

Pour profiter au maximum de votre barbecue

Placez votre appareil à un endroit stable et bien ventilé. Ne laissez pas traîner des fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes. Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

Les bouteilles : Les bouteilles défectueuses ou âgées de plus de 10 ans doivent être retirées de la circulation et **remises au distributeur de propane**, qui en disposera de façon sécuritaire. Ne jetez jamais une bouteille au rebut, (incluant les gros morceaux) car même si elle vous paraît vide, elle peut contenir encore assez de propane pour provoquer une explosion.

Renseignement

Pour plus de renseignements, contactez votre détaillant de barbecue et propane ou la Régie du bâtiment (Cet article est tiré de la Régie)

Votre aux incendies
Stephen Potts, Directeur

FEU À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

La grande majorité de ces incendies est attribuable aux pertes de contrôle de brûlages de nettoyage, aux articles de fumeur et aux feux de cuisson mal éteints. Notons que tous ces incendies auraient pu être évités avec un peu de vigilance. L'utilisation du feu comporte toujours un degré de danger, ainsi, la SOPFEU invite tous les amateurs d'activités en forêt à être très prudents.

Quand vous faites un feu de cuisson ou un feu de camp, évitez de le faire trop grand et assurez-vous qu'il soit parfaitement éteint avant de quitter les lieux. Si vous fumez, cessez de circuler et éteignez bien votre cigarette avant de poursuivre votre chemin. De plus, si vous désirez procéder à un brûlage de nettoyage, renseignez-vous auprès de la Municipalité pour connaître les normes de sécurité qui s'appliquent. De simples gestes peuvent faire toute la différence!

Avec quelques conseils et de la prudence, nous pouvons tous participer à préserver la forêt et les ressources qu'elle recèle. Pour plus d'informations sur la SOPFEU, la situation des incendies de forêt ou des conseils, visitez le www.sopfeu.qc.ca.



la collecte

10^e collecte de sang à labelle organisée par le Cercle de fermières au centre communautaire de labelle jeudi 24 juillet 13 h 30.

Exposition de dessin d'enfants.

On se le dit, on se relève les manches, on y va!

Objectif à atteindre 75.

ÉCONOMISEZ DE L'ÉNERGIE ET CONTRIBUEZ À LA MISE À NIVEAU DE LA COLLECTION LOCALE DE LA BIBLIOTHÈQUE AINSI QU'À L'ACCÈS À INTERNET SANS FIL.



Grâce à la nouvelle campagne Hydro-Québec, pour promouvoir son programme *Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER*, vous pouvez faire d'une pierre deux coups : réaliser des économies d'énergie et contribuer à un projet collectif pour l'ensemble de notre communauté.

Ce programme est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

La nouvelle campagne régionale et communautaire, qui se déploiera à travers le Québec au cours des trois prochaines années, sera lancée dans les Laurentides au mois de juin.

Comment participer?

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 \$ ou 30 \$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé. À Labelle, on estime pouvoir convaincre au moins le tiers de nos clients admissibles*. Si on réussit, on obtiendrait un montant de 9972\$ pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Le conseil a décidé d'utiliser ce montant pour la mise à niveau de la collection locale de la bibliothèque (achat de livres) ainsi qu'à l'accès à Internet sans fil.

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez remplir votre questionnaire en ligne (www.courantcollectif.com) à partir du 11 juin. Sinon, Hydro-Québec vous en postera une copie dans quelques semaines. Gardez-le précieusement pour pouvoir le remplir dès que vous en aurez le temps. Si vous éprouvez des difficultés, des bénévoles peuvent vous aider. Veuillez contacter Nathalie Robson au 819-681-3371, poste 5021. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1-800-ENERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.

On compte sur vous!

Suivez le courant collectif.

Le Diagnostic résidentiel, ça rapporte à tous.

* Pour être admissible, le citoyen doit être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel pour la résidence visée.

CHIENS

Depuis quelques semaines, nous recevons plusieurs plaintes sur les dérangements causés par les chiens. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler certaines normes, restrictions et/ou obligations portant sur eux. Ainsi, tout propriétaire de chien (demeurant habituellement sur notre territoire) doit obtenir une médaille pour son animal en payant les frais de 15 \$ à l'hôtel de ville.

Par ailleurs, il est interdit de garder plus de 2 chiens par résidence. Aussi, les chiens doivent être attachés ou gardés sur un terrain clôturé ou en laisse lorsqu'ils circulent sur le territoire. Donc, un chien trouvé à l'extérieur de la propriété de son gardien et n'étant pas conduit par ce dernier au moyen d'une laisse est présumé errer illégalement et peut être capturé en tout temps par le service de la voirie de la Municipalité ou par la fourrière. Enfin, il va de soi que les chiens ne doivent pas déranger le voisinage par leurs aboiements ou autrement.

Pensez à vos voisins et aux passants!



PISCINE

Avec le beau temps qui arrive, il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir. Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour son implantation. **Et ce même pour les piscines gonflables.**

L'émission de ce certificat a surtout pour but d'assurer la sécurité de votre piscine. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine.

Passez un bel été !





SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009



LIGUE DE PÉTANQUE

Nous sommes à la recherche de joueurs de pétanque pour mettre sur pieds une ligue pour le plaisir.

Information et inscription au service des loisirs au 819-681-3371, poste 5009.

TENNIS

Vous pouvez utiliser le terrain de tennis gratuitement. Vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville pour récupérer la clé des cadenas en échange d'un dépôt de 10 \$.

Des clés sont aussi disponibles au bureau d'accueil touristique de Labelle.



SOIRÉE CINÉMA

À compter du mois de juin, pour le plaisir de tous et chacun, il y aura une soirée cinéma tous les mois. Toute la famille est la bienvenue!

Horaire :

- ✦ Du mois de juin au mois d'août : 3^e mardi du mois à 19 h
- ✦ Du mois de septembre au mois de décembre : le 3^e vendredi du mois à 19 h

Lieu : Pavillon des loisirs

Coût :

- ✦ Enfant 1 \$
- ✦ Adulte 2 \$
- ✦ Pop-corn 1 \$
- ✦ Jus : 0.50 \$



Le titre du film sera affiché dans l'Info-municipale à chaque mois.

Le 17 juin 2008 : Vidéo sur demande (comédie classé générale).

Après avoir été accidentellement magnétisé, un homme efface sans le vouloir toutes les cassettes du club vidéo où travaille son meilleur ami. Pour corriger la situation, il a l'idée de réaliser avec ce dernier de nouvelles versions de ces films.

ACTIVITÉS SPORTIVES ÉTÉ 2008

Sport	Âge	Début	Fin	Jour	Heure	Duré	Coût	Date limite d'inscription
Soccer	4-5	25 juin	20 août	Mercredi	18 h 30	45 min.	10 \$	16 juin
Soccer	6-7	25 juin	20 août	Mercredi	19 h 15	45 min.	10 \$	16 juin
Soccer	8-9	26 juin	21 août	Jeudi	18 h 30	60 min.	15 \$	16 juin
Soccer	10-11	26 juin	21 août	Jeudi	19 h 30	60 min.	15 \$	16 juin
Soccer	12-15 filles	23 juin	18 août	Lundi	19 h	60 min.	20 \$	16 juin
Soccer	12-15 gars	23 juin	18 août	Lundi	20 h	60 min.	20 \$	16 juin
Balle-molle	6-8	25 juin	20 août	Mercredi	18 h 30	45 min.	10 \$	16 juin
Balle-molle	9-11	25 juin	20 août	Mercredi	19 h 15	60 min.	15 \$	16 juin
Volley-ball	15 ans et +	25 juin	20 août	Mercredi	19 h	90 min.	15 \$	19 juin

Des parents bénévoles sont recherchés pour animer les activités sportives. Sans l'implication de ceux-ci, les activités ne pourront avoir lieu.

On attend votre appel!

Pour inscription et informations supplémentaires vous pouvez contacter Eve Pichette-Dufresne au (819) 681-3371 poste 5009.



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009



Suite...

PÉLICAMP

Wimzy vous rappelle qu'il reste encore quelques places de disponible pour vos enfants au camp de jour 2008, et ce, dans les 3 groupes d'âge : 5-6 ans, 7-8 ans et 9-12 ans.

Tarifs actuels :

Pour l'été :

À la semaine :

Frais administratifs : 31,50 \$

Frais d'inscription : 223,00 \$

Service de surveillance

7 h à 9 h et 16 h à 18 h : 120,00 \$

Frais administratifs : 31,50 \$

Frais d'inscription : 45,00 \$

Service de surveillance

à la carte (10 périodes) 25,00 \$

Les sorties ne sont pas incluses dans les tarifs et il vous est possible de les payer une semaine avant la date de la sortie.

Par contre, vous devez assurer la participation de votre enfant en choisissant les sorties auxquelles il participera avant le 27 juin 2008.

Pour plus d'information communiquez avec Janick Nantel au 819-681-3371, poste 5028 ou à l'adresse courriel suivante :

jnantel@municipalite.labelle.qc.ca



PISCINE MUNICIPALE DE LABELLE

CATHY DRISCOLL (819) 681-3371 POSTE 5014

Fermeture :

Du 15 juin au 24 juin 2008 inclusivement

Bais libres pour la saison estivales (25 juin au 14 août) :

Familial :

Mardi et jeudi 16 h à 18 h

Adultes :

Lundi et mercredi 12 h à 13 h

Tarifs:

Enfants: 2,05 \$

Adultes: 3,10 \$

Possibilité de cours sur demande

COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR

Principales fonctions :

- Gestion des inscriptions et de la division des groupes;
- Supervision et évaluation du personnel du camp de jour;
- Élaboration et animation de la formation du personnel;
- Transmettre les informations aux parents, à la directrice des loisirs et du tourisme et le personnel du camp de jour;
- Gestion des plaintes et des situations problématiques;
- Agit à titre de leader au sein de l'équipe d'animation;
- Effectue toutes autres tâches assignées par son supérieur.

Exigences et conditions de travail :

- Scolarité : Cégep
- Description des compétences : Personne dynamique, autonome, responsable, structurée ayant de l'expérience en animation et en gestion de personnel.
- Salaire offert : 13.50 \$
- Nombre d'heures par semaine : 40 h
- Durée de l'emploi : jusqu'au 22 août
- Date de prévu d'entrée en fonction : immédiate

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, **avant le 10 juin 2008** à 16 h 30 à :

Coordonnateur du camp de jour

Madame Eve Pichette-Dufresne

Directrice des loisirs et du tourisme

1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Courriel : epdufresne@municipalite.labelle.qc.ca

Télécopieur : (819) 686-2189

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir e l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement que peuvent vivre certaines personnes et afin de vous donner de l'information sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines Haltes Allaitement. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux mères enceintes, aux nouvelles mamans, aux pères, aux grands-parents et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Mardi 10 juin 2008 **Être parent et la vie en famille**

Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire Pharmacie
Pascal Cormier, Proxim de Labelle



ACCÈS AU LAC LABELLE

Pour les embarcations, l'accès au lac Labelle se fera au quai près de la chapelle, et ce, du :

16 mai au 27 juin de 10 h à 18 h

28 juin au 3 août de 10 h à 19 h

2 août au 2 septembre de 10 h à 18 h

Coût :

Membre de l'APLL ou citoyen de Labelle : 30 \$/an

Non citoyen de Labelle : 50 \$/an

Veuillez noter qu'un reçu de lavage, dont la date ne doit pas être antérieure de plus de 24 heures avant la date de mise à l'eau doit être présenté au préposé responsable de l'accès, ou le scellé validant que le bateau n'a pas transité sur un autre plan d'eau est intacte.

COMITÉ DE LA GARE

Le comité de la Gare est présentement à la recherche d'étudiant pour travailler au musée au taux horaire de 8,50\$.

André Beaudry, 819-686-2247

CERCLE DES FERMÈRES DE LABELLE

Titre de l'évènement : Souper collectif des Fermières.
Date : le 11 juin, 18 h à la salle Wilfrid - Machabée.

Description : Pour clore sa saison régulière, vos Fermières vous invitent à leur souper préparé par elles. Il y aura des prix.
Réservations et renseignements : Nicole 686-1412 ou Marie-Noëlle 686-9110.

Suivi de l'assemblée générale et des élections pour els postes de vp, secrétaire trésorière, conseillère.

Bienvenue à tous

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

L'Association de Chasse et de Pêche de Labelle invite toute la population de Labelle et des environs à son **tournoi de pêche familial le 14 juin 2008** au Petit lac Caribou de Labelle. Lors de cette journée, aucun permis de pêche n'est nécessaire et aucun frais d'inscription ne sera chargé, car nous organisons ce tournoi dans le cadre de la Fête de la pêche qui se tiendra du 13 au 15 juin 2008. Nous souhaitons que cette activité devienne une journée familiale intergénérationnelle, où les jeunes de la relève pourront se côtoyer et s'amuser avec toutes les autres générations.

De plus, ils pourraient apprendre, avec nos aînés, la pêche traditionnelle. Nous aurons quelques certificats de pêche en herbe (permis de pêche) à donner aux jeunes de 9 à 12 ans (obligatoire) qui nous présenteront une pièce d'identité (par exemple la carte d'assurance maladie). De l'enseignement sera fait pour ce tournoi et nous aurons un resto-bar sur place, feux de joie, jeux, quelques prix de participation et un chansonnier qui animera le tout en après-midi. Pour ce tournoi, il y aura le lavage de vos bateaux sur place, fait par les directeurs.

Bienvenue à tous!

Amenez vos grands-parents, toute la famille ainsi que vos amis.

Au plaisir de vous revoir!

Pour information : (819) 686-3480



COMPTOIR D'ENTRAIDE

Tirage d'un panier cadeau : 27 juin 2008

Vente d'été à la Friperie Abeille du 16 juin au 27 juin 2008

COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

Mot de Caroline Jodoin

La première activité organisée par le **CGAL**, soit le Souper-Encan, qui a eu lieu le 10 mai dernier à la salle Wilfrid-Machabée de l'Hôtel de ville de Labelle, a connu un franc succès, et ce, grâce à la participation d'une soixantaine d'invités qui se sont partagés 66 prix, sans oublier les talents d'animateur de notre encanteur M. Pierre Dumontier. Je tiens à remercier l'immense travail accompli par les membres du comité organisateur, Mesdames Jacinthe Godmer, Nicole Choquet et Loretta Fabbro ainsi que Messieurs Hubert Clot, Mario Paiement et Réjean Éthier. Un gros merci, également, aux 49 entreprises qui ont gracieusement offert un ou plusieurs prix.

Le **CGAL** est heureux d'accueillir 4 nouveaux membres:

Claude Thibault de *l'Association de Chasse et Pêche de Labelle*.

Maurice Paquin du *Club Quad Iroquois*.

Yvan Piché de *Meubles Yvan Piché inc.*

François Machabée de *Machabée Automobiles inc.*

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Le Théâtre ambulant des Laurentides organise un 2^e souper-spectacle-bénéfice le **jeudi 12 juin à 18h** à la salle Wilfrid-Machabée à Labelle. Coût : 50\$ par personne. Pour info & réservation : 819-278-0250 ou 819-686-2606.

Gestion Rivière-Rouge qui gère *La Compagnie des péniches* a été nommée meilleure entreprise 2008 dans la catégorie Services, lors de la 10^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat. Les labellois sont invités le **samedi 14 juin** au lancement de leurs activités sur le pont couvert de La Conception et à faire un tour de péniche à 2\$.

Alpha Oméga inc., spécialisé en communication & marketing, est relocalisé depuis le 1^{er} juin au 518, rue Charbonneau à Mont-Tremblant. Pour info : 819-429-6419 ou www.alphaomega-tremblant.com

Le *CLD Laurentides* organise un tournoi bénéfice **vendredi 13 juin** au Club de golf Nomingue. Cette activité s'adresse aux entreprises du secteur touristique, agroalimentaire ou forestier et favorise la diversification économique. Info: 819-275-1444.

LABELLE EN FÊTE

Cette année, Labelle en fête se tiendra le vendredi, samedi et dimanche 20-21 et 22 juin prochain.

Au programme :

Vendredi 20 juin 2008

En début de soirée :
ouverture de Labelle en fête
Début du tournoi de balle
Groupe de musique « Hors contrôle au féminin »
Groupe de musique local « The Skunkers »
Chansonnier Mario Benjamin
Feu de joie

Dimanche 22 juin 2008

En avant-midi et
en après-midi : Demi-finale et finale du
tournoi de balle

Samedi 21 juin 2008

En avant-midi : Tournoi de balle (continu)
En après-midi : Tirs de pick-up
Amuseurs publics (acrobates, maquilleuses, etc)
Jeux gonflables
Concours de dessins
Concours de « guitare-heros »
Courses de toilettes
Artisanat
Etc.

En soirée :
En spectacle : Jonathan Painchaud
Chansonnier + Karaoke Mario Benjamin
Méga feu de joie
Feux d'artifice

Surveillez les journaux locaux pour une programmation plus détaillée au cours des prochaines semaines



CLUB QUAD IROQUOIS
CASE POSTALE 633, LABELLE (QUÉBEC) J0T 1H0
WWW.CLUBQUADIROQUOIS.COM
TÉL. : (819) 686-1414

LE CLUB QUAD IROQUOIS VOUS INFORME!

AGENT DE SURVEILLANCE DES SENTIERS :

Saviez-vous que les agents de surveillance des sentiers ont été formés et assermentés pour faire respecter la loi des véhicules hors-route.

Article 37 loi des véhicules hors-route (VHR)

Les pouvoirs des agents de surveillance des sentiers sont les suivants :

ORDONNER L'IMMOBILISATION d'un véhicule auquel s'applique la présente loi et **FAIRE L'INSPECTION** des équipements obligatoires du véhicule et, le cas échéant, du traîneau ou de la remorque;

EXIGER la production d'un document attestant l'âge du conducteur d'un véhicule hors-route et, le cas échéant, le certificat d'aptitudes ou son autorisation à conduire;

EXIGER la production du permis de conduire du conducteur d'un véhicule hors-route qui emprunte un chemin public; (agents fédérés)

EXIGER la production du certificat d'immatriculation délivré en vertu du code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) et de l'attestation d'assurance de responsabilité civile;

EXIGER, le cas échéant, la production du document émis par l'association des clubs d'utilisateurs attestant que le propriétaire du véhicule hors-route intercepté dans un sentier est titulaire d'un droit d'accès en vigueur.

Article 38 loi des véhicules hors-route

Dans les mêmes conditions, l'agent de surveillance des sentiers a le pouvoir de **déplacer, faire déplacer, de remiser ou faire remiser un véhicule** pour mettre un terme à la perpétration d'une infraction.

Article 40 loi des véhicules hors-route

Nuisance à un agent de surveillance des sentiers:

Quiconque nuit à un agent de surveillance des sentiers, soit le trompe par réticence ou fausse déclaration, soit encore cache ou détruit un document pertinent à une inspection, commet une infraction et est passible d'une amende de 250\$ à 500\$.

Le conducteur d'un véhicule hors-route qui n'obtempère pas à un ordre d'immobilisation de son véhicule commet une infraction et est passible d'une amende de 250\$ à 500\$.

Article 58 loi des véhicules hors-route.

Le comité administratif (avril 2008)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Juin	2 au 13	Rinçage réseau d'aqueduc	Municipalité de Labelle	
Juin	7	Fête des voisins	Municipalité de Labelle	
Juin	10	Être parent et la vie en famille	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Juin	11	Souper collectif et AGA	Cercle de Fermières	Salle Wilfrid Machabée
Juin	12	Souper spectacle	Théâtre ambulant	Salle Wilfrid Machabée
Juin	14	Tournoi de pêche	Association chasse et pêche de Labelle	Petit-Lac-Caribou
Juin	20	Date de tombée—Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juin	20-21-22	Labelle en fête		
Juin	27	Tirage panier cadeau et vente d'été	Comptoir d'Entraide	